

INTRODUCTION

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

6212-03-124

Mon nom est Julie Noël, je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que **citoyenne**.

Je réside à Montréal depuis 20 ans.

J'ai toujours eu à coeur de poser les gestes que je pouvais pour réduire mes déchets.

Je suis **sensibilisée** au **recyclage** depuis l'instauration de la collecte sélective au début des années 90 dans ma petite ville natale.

Lorsqu'une initiative de **compostage communautaire** a été lancée dans mon quartier en 2009, j'en suis devenue aussitôt participante.

Pourtant, mes illusions de **contribution positive** à la diminution de mes déchets ont recues une **douche froide** quand j'ai appris le pourcentage de la matière **réellement recyclée** triée en centre de tri.

J'ai appris **l'étendue du marché des matières triées** et que ces matières pouvaient faire le **tour du globe** avant d'être transformées, (si elles l'étaient réellement). J'ai également appris, qu'il arrive que, faute d'acheteurs sur le marché, d'**énormes quantités** de matières **terminent aux sites d'enfouissements**.

INTRODUCTION

Depuis, j'ai tenté de **me renseigner** davantage sur le sujet.

Mieux comprendre ce qui advient réellement au contenu de mon bac de **recyclage**, de mon bac de **compost** et du petit sac de **vidange** que je dépose en bordure de rue.

Cette recherche d'informations m'a amenée à saisir l'**ampleur du dossier**.

J'ai réalisé la **quantité** impressionnante de **matières** et **résidus** que notre société moderne produit. Cette recherche m'a permis de saisir également la **complexité** que représente la collecte et le traitement de ces matières **extrêmement variées** et **nombreuses**.

J'ai également pu constater le **chemin parcouru** depuis les trente dernières années, depuis le début de l'implantation de la **collecte sélective** jusqu'au déploiement du **compostage** au niveau résidentiel. J'ai également pris **conscience** des aspects importants qui restent à **améliorer** afin de **réduire au maximum** le volume et le poids des **résidus destinés à l'enfouissement**.

Ainsi, je crois qu'en orientant **budgets** et **décisions** vers le **perfectionnement des conditions actuelles** et l'**implantation de nouvelles** façons de faire, nos **besoins d'agrandissement** de lieu d'enfouissement technique (LET) pourraient être **revus à la baisse** plutôt qu'être sans cesse augmentés.

La définition de résidus ultimes comme point de départ

Comme le décrit la définition du Ministère de l'Environnement :

« Le **résidu ultime** résulte du **tri**, du **conditionnement** et de la **mise en valeur** des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles.

Cette notion de résidu ultime est évolutive dans le temps en fonction des mesures qui seront mises en place pour **détourner les matières de l'élimination**. Elle est aussi variable selon l'accès à ces nouveaux moyens pour l'ensemble du territoire québécois. »

En prenant connaissance de cette définition, j'en arrive à la conclusion qu'un excellent point de départ consisterait de dresser un bilan clair et complet de ce qui ne devrait plus être considéré comme un résidu ultime étant donné les conditions techniques actuellement disponibles et existantes en 2021.

La définition de résidus ultimes comme point de départ

Considérant que nous pouvons actuellement compter sur :

- Des services municipaux de **collecte sélective** et de tri des matières recyclables
- Des services municipaux de collecte des matières compostables et leur transformation (compostage ou biométhanisation)
- **Système de consigne** pour les bouteilles de verre et les contenants métalliques – *ainsi que l'élargissement de ce système aux bouteilles de vin et contenants de plastique prévu en 2022.*
- Un **réseau d'éco-centres** - pour l'apport volontaire des citoyens et entreprises de différents matériaux non-acceptés par les collectes municipales hebdomadaire.
- Des programmes de **Responsabilité Élargie des Producteurs** pour cibler des produits potentiellement dangereux et/ou difficilement recyclables dans le réseau actuel

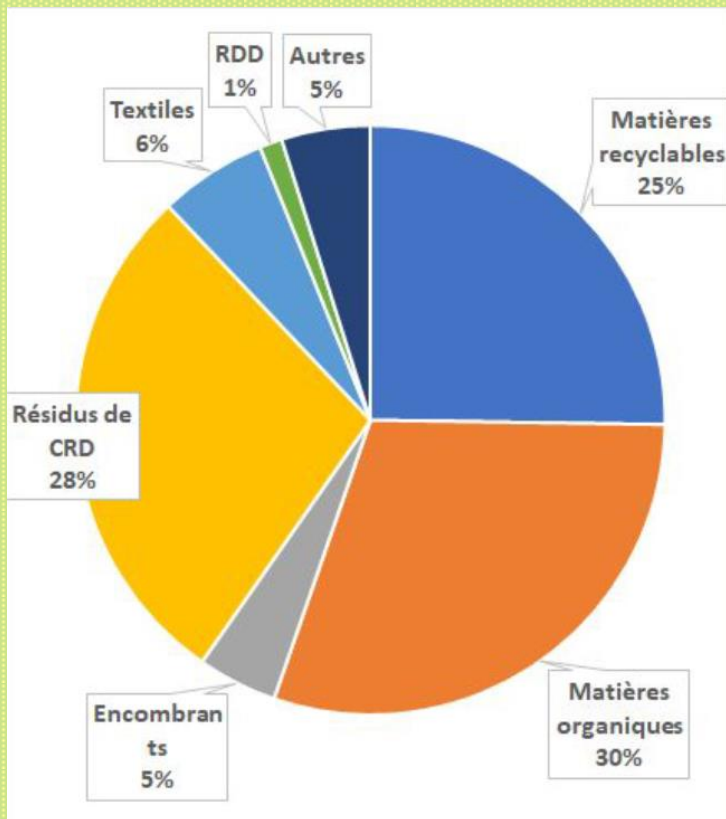
Ainsi, j'en arrive à la conclusion qu'en 2021 au Québec,

ces matières ne devraient plus être considérés comme résidus ultimes :

- Les résidus alimentaires
- Le carton
- Les plastiques
- Le verre
- Le métal
- Le bois
- Les résidus verts et terre de jardin
- Les matières ciblées par le programme de REP (huiles usées, piles, appareils électroniques, peintures, lampes au mercure, électroménagers.

PRÉSENTATION GLOBALE

Pour avoir une idée de l'état des lieux récent, voici un graphique réalisé par [Équiterre](#) à partir des données du rapport sectoriel de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du mandat du BAPE sur L'état des lieux. PR4.2.1- 19 février 2021.



Ce graphique permet de visualiser rapidement que **55 %** (matières recyclables 25% et matières organiques 30 %) de ce qui est enfoui actuellement n'ont pas été **traitées, transformées ni valorisées**. Et ceci, malgré les conditions techniques que nous possédons pour le faire.

PRÉSENTATION GLOBALE

1) Améliorer la participation et l'implication citoyenne au compost et au recyclage

2) Améliorer la participation au compost et recyclage des secteurs commerciaux, industriels et institutionnels.

3) Améliorer le taux de recyclage des matières récupérées

4) Diminuer les déchets évitables

5) Lutter contre l'obsolescence programmée

6) Améliorer la récupération et revalorisation des CRD

7) Légiférer sur les matières de recouvrement dans les sites d'enfouissements.

1) Améliorer la participation et l'implication citoyenne au compost et au recyclage

★ Améliorer la communication avec les citoyens

Mettre de l'avant un encadrement axé sur le dialogue et la recherche de solutions et de facilitateurs pour l'atteinte d'objectifs ambitieux serait la clé pour améliorer le rendement des citoyens.

- > **Créer du contenu informatif vidéo** simple et accessible pour répondre aux différentes interrogations face au compostage et au recyclage. Et pour démontrer l'état des lieux actuel (la taille des sites d'enfouissements, le volume de déchets par ménage actuel, l'impact qu'à le compost et le recyclage sur la réduction des déchets
Ex. : des trucs pour faciliter la gestion du compost simple et efficace, les erreurs communes à éviter.
- > **Développer une plate-forme** active où il est possible de poser des questions sur ce qui est possible de recycler ou pas et de quelle façon.
- > **Promouvoir l'application «Ça va où ?»** qui est un outil extrêmement pertinent et éclairant dans la démarche.
- > **Communiquer aux citoyens la réalité** des centres de tri afin qu'ils puissent poser les gestes cohérents pour augmenter la recyclabilité de ce qui est mis dans le bac et faciliter le travail des travailleurs.
- > **Engager des vulgarisateurs et facilitateurs** qui, avec d'excellentes capacités de communication pourraient aller à la rencontre des gens moins enclins à changer leur gestion des déchets pour les initier et démystifier les pratiques.

1) Améliorer la participation et l'implication citoyenne au compost et au recyclage

★ Uniformiser les système de collectes, tri, recyclage et compostage à la grandeur du Québec.

Étant donné que chaque municipalité à mis en place son système, il y a des disparités entre ce qui est accepté ou pas selon les municipalités. Ceci crée de la **confusion** qui à un impact important sur la **l'implication** et la **mobilisation** des citoyens face au recyclage et au compostage.

★ Instaurer des incitatifs motivants

> Créer des systèmes de récompenses et/ou de pénalités

Ex. Facturation des déchets selon leur poids. Récompense en-dessous d'un certain seuil ou frais au –delà d'un certain seuil.

> Proposer une plate-forme web qui stimule l'adhésion à des défis constructifs et positifs

Un exemple intéressant : Le site ekodéfi

«Lancé en 2013, le site ekodéfi est un plateforme web ouverte et gratuite de mobilisation citoyenne qui récompense l'impact positif et invite les usagers à relever des défis simples et amusants participant au bien-être de leurs proches et de leur planète.»

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_EKOD% C9FI_ZERO_20200124.PDF

2) Améliorer la participation au compost et recyclage les secteurs commerciaux, industriels et institutionnels.

La gestion des matières compostables et recyclables est un grand défi pour les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI).

Cependant, comme en témoigne le tableau suivant, le volume de leurs déchets **représente une grande part des déchets éliminés** au Québec :

Total des matières éliminées au Québec		
Provenance	2019	
	Tonnage	%
Ordures ménagères	1 986 000	36%
Résidus ICI	2 000 000	36%

Source : RECYC-QUÉBEC (2021). Document PR4.2.1 Rapport sectoriel de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du mandat du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Inciter ces secteurs à **recycler** et **composter** davantage permettrait d'**éliminer un grand volume** de déchets de l'enfouissement.

2) Améliorer la participation au compost et recyclage les secteurs commerciaux, industriels et institutionnels.

★ Améliorer la communication avec les commerces, industries et les institutions

Comme pour les citoyens, un encadrement axé sur le dialogue et la recherche de solutions et de facilitants pour l'atteinte d'objectifs ambitieux serait la clé pour améliorer le rendement de ces secteurs d'activités.

- > **Engager du personnel** pour dresser l'état des lieux de ces secteur d'activités afin de dresser ce qui constitue des embûches pour implanter des systèmes efficaces de recyclage et compostage.
- > **Créer des groupes de discussions** entre les entreprises qui recyclent abondamment et ceux qui ne performant peu afin d'inspirer des changements.

★ Instaurer des incitatifs monétaires

- > **primes au rendement** ou **pénalités** selon poids des déchets.
- > **donner des cibles claires** avec pénalités pour motiver l'atteinte des objectifs.
- > **Subventions pour actions constructives** et développement de compostage sur place.

Exemple de technologie disponible : <https://www.forsolutionsllc.com/>

3) Améliorer le taux de recyclage des matières récupérées

Nous avons vu, avec les nouvelles qui ont défrayés les manchettes au cours des dernières années, que nous **récupérons** beaucoup de matières. Malheureusement, le pourcentage de cette matière **réellement recyclée** est faible. Trop faible. Aussi, un grand volume des matières récupérées et triées **sont vendues sur le marché mondial**, ce qui crée en soi, une énorme absurdité écologique.

Comme société, nous avons la **responsabilité de prendre en charge LOCALEMENT** les matières que nous générons. Il s'agit d'un geste cohérent au niveau de l'empreinte écologique tout autant qu'au niveau de notre économie locale.

★ Encourager la recherche et le développement de nouvelles techniques de revalorisation des matières que nous récupérons.

- > **Dresser l'inventaire** des matériaux qui ne trouvent pas preneur sur le marché et se pencher sur ces problèmes.
- > **Engager ingénieurs, chimistes, designers industriels** afin de chercher de nouveaux débouchés pour les différents types de matières problématiques.
- > **Créer des concours, stimuler l'inventivité** pour voir surgir des solutions pertinentes.

3) Améliorer le taux de recyclage des matières récupérées

★ Favoriser le développement d'industries de recyclage au Québec.

> **Investir dans l'économie locale**, encourager les initiatives de recyclage et valorisation.

Exemple exemplaire et inspirant : [le Réseau CFER](#).

★ Faire l'état des matières recyclables.

> **Dresser un bilan global des matières** afin de savoir :

- Quelles matières ont un **cycle infini** de recyclage.
- Quelles matières ont un **nombre limité** de recyclage.
- Quelles matières ont des **coûts** de recyclage **élevés**.
- Quelles matières ont des **coûts** de recyclage **faibles**.

Après cet état des lieux,

> **Favoriser l'utilisation des matières** aisément recyclables et freiner l'utilisation des matières difficilement recyclables.

3) Améliorer le taux de recyclage des matières récupérées

★ Améliorer le taux de recyclage du verre.

Le verre est une matière qui a un **cycle infini** de recyclage ; il est possible de le transformer sans cesse sans qu'il ne perde ses propriétés.

Il s'agit d'une matière idéale pour un cycle de consommation circulaire:

Utilisation >>> Récupération >> > Recyclage >>> Utilisation.

Malheureusement, actuellement il est **très peu recyclé** car il arrive au centre de tri dans un état qui ne correspond pas au besoin de base des recycleurs de verre.

Ainsi, il est davantage concassé afin de servir de matière de recouvrement pour les sites d'enfouissements. Il s'agit d'une **perte considérable** d'une matière qui pourrait être plus efficacement valorisée avec des moyens simples.

L'agrandissement du système de consigne publique prévue pour janvier 2022 est une excellente nouvelle pour augmenter la récupération et le recyclage du verre.

3) Améliorer le taux de recyclage des matières récupérées

★ Améliorer le taux de recyclage du verre. SOLUTIONS

- > **Encourager l'apport volontaire** du verre à des points de collectes.
 - **Maintenir** les dépôts volontaires du verre.
 - **Établir de nouveaux** point de dépôts afin de permettre la récupération et le recyclage des contenants alimentaires non consignés.
 - Avec l'élargissement du système de consigne, **accepter les contenants** non couverts par la consigne (verre alimentaire, par exemple) dans les centres qui récupéreront les contenants consignés.

- > **Refuser le verre** dans les bacs de collecte sélective pêle-mêle car en se brisant dans le transport, il corrompt les autres matières et diminuent leur potentiel recyclable.

- > **Stimuler et encourager**, auprès des producteurs locaux , l'implantation de systèmes de distribution de contenants à remplissage multiples (CRM). Ce type de consignes privés permet un cycle d'économie circulaire dans lequel les producteurs récupèrent, nettoient et réemploient les contenants ciblés.

4) Diminuer les déchets évitables

★ Diminuer le gaspillage alimentaire dû aux longues boucles d'approvisionnement.

« on estime que 40 % de la production alimentaire au Canada est perdue ou gaspillée, dont la moitié avant même d'arriver dans nos frigos. » *tiré du livre Demain, le Québec, p. 38.*

- > **Étudier les lacunes** du système actuel en discutant avec les producteurs, les distributeurs, les épiceries et marchands afin **d'identifier les pratiques** qui causent du gaspillage alimentaire et **trouver de nouvelles façons** de faire pour l'utilisation maximale de la nourriture
- > **Instaurer des incitatifs financiers** pour encourager les épiceries et distributeurs à **redistribuer la nourriture invendue** et encore consommable plutôt que de la jeter ou de la composter. Elle pourrait être transformée par des organismes et entreprises locales si des canaux de communications sont mis en place.

★ Légiférer pour empêcher le suremballage et les items à usage unique non-recyclables

Exemples de matières à interdire :

- > pellicule de plastique autour des fruits et légumes
- > ustensiles de plastiques non-recyclables
- > contenants de nourriture et de boissons pour emporter non-recyclables.

4) Diminuer les déchets évitables

★ **Incitatifs financiers pour encourager les restaurants à proposer des contenants consignables et abordables pour leur offre « pour emporter».**

> **Stimuler l'instauration** de nouvelles pratiques pour l'offre de «pour emporter» des restaurants par des **subventions encourageant l'achat de contenants robustes et consignables** ainsi que les **équipements** et l'espace pour les **nettoyer** adéquatement.

★ **Dresser un bilan clair et exhaustif des matières.**

> **Identifier les matières** les plus ardues à recycler et communiquer l'information aux publics et entreprises afin de limiter la consommation et la manufacture de ces matières.

> **Créer un indice de recyclabilité** provincial et rendre obligatoire de communiquer cet indice sur le produit afin de **permettre au citoyen** de faire un choix de **consommation éclairé** et conséquent.

5) Lutter contre l'obsolescence programmée

★ Encourager l'implantation d'ateliers de réparations locaux

> **Sortir de la logique acheter-jeter.**

Rendre disponible à peu de frais les outils et l'expertise pour réparer les appareils électroniques et les électroménagers.

Ex. : initiatives des Repair-Cafés, atelier de réparation « [Mon Atelier de Quartier](#) »

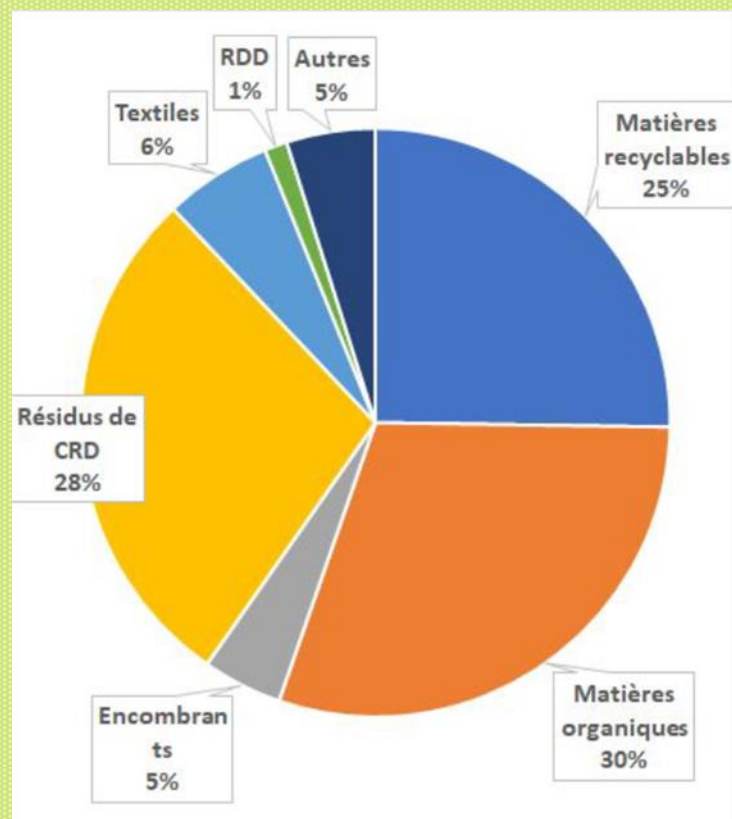
★ Indice de réparabilité sur les produits

> **S'inspirer d'une [initiative française](#)** qui a développé un système de classification pour instaurer une échelle qui indique la facilité ou la difficulté de réparation d'un produit. Cet indice doit être indiqué sur l'emballage afin de permettre au consommateur de faire un choix éclairé.

6) Améliorer la récupération et revalorisation des CRD

Si on reprend le graphique présenté au début de la présentation, nous voyons que l'autre grande part des déchets enfouis est attribuable aux **résidus de Construction, Rénovation et Démolition (CRD)**.

Il est donc important de mettre de l'avant des solutions pour diminuer cette part importante.



6) Améliorer la récupération et revalorisation des CRD

★ Incitatifs monétaires

- > **Augmenter les coûts de redevance à l'élimination** afin d'encourager des pratiques de tri et récupération des matières directement sur les chantiers de constructions.
- > **Stimuler le tri et la récupération** par des primes au rendement

★ Instaurer un dialogue coopératif et constructif avec les milieux de la construction et de la rénovation.

- > **Créer** des tables de discussions et d'échanges, il pourrait être possible d'envisager des solutions et de nouvelles façons de faire en respectant les capacités d'adaptation de ces milieux de travail.

★ Financer la recherche de nouveaux débouchés pour ces matières particulières

- > **Faire appel** aux universités, au secteur de génie afin de développer de nouvelles avenues potentielles aux matériaux actuellement enfouis.
- > **Mettre sur pied** des concours stimulants d'ingénieurs et d'inventeurs

7) Légiférer sur les matières de recouvrement dans les sites d'enfouissements.

Extrait du site du [Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets](#) :

«Au Québec, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) ne fixe pas une **épaisseur maximale pour les matériaux de recouvrement** sauf pour les sols contaminés afin d'en éviter leur utilisation abusive à cette fin, ce qui pourrait être assimilé à de l'élimination déguisé, MDDEFP ([2012](#)).

Selon RECYC-QUÉBEC ([2021](#)), pour plus de 5,4 millions de tonnes de matières enfouies en 2019, près de 2,5 millions de tonnes de matières ont été utilisées en recouvrement journalier.

Ainsi, pour chaque tonne de déchets enfouis au Québec, 0,46 tonne supplémentaire est ajoutée en recouvrement.

Les matières résiduelles utilisées comme recouvrement ne sont pas considérées comme étant éliminées, mais bien valorisées.

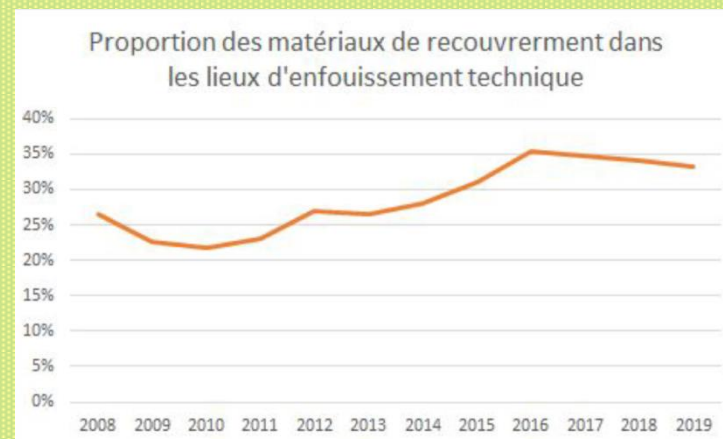
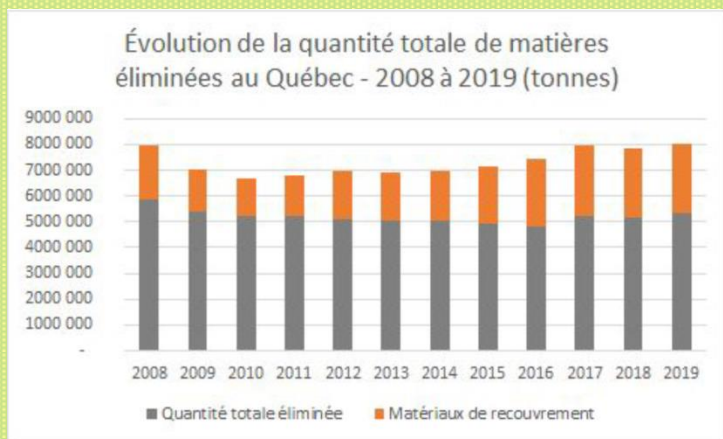
Donc, les matériaux de recouvrement :

- ne sont pas assujettis à la redevance sur l'élimination. C'est l'équivalent de près de 60 000 000 \$ par année de redevances qui sont ainsi perdues ;
- ne sont pas comptabilisés dans les tonnages annuels autorisés pour les lieux d'enfouissement.»

7) Légiférer sur les matières de recouvrement dans les sites d'enfouissements.

Ces deux graphiques , tirés d'un document d'[Équiterre](#), donnent un portrait éloquent de la quantité de matériaux de recouvrement utilisés dans les sites d'enfouissements

Ces graphiques nous montrent que la quantité enfouie est quasiment restée stable sur plusieurs années, mais que la quantité de matériaux de recouvrement va en augmentant.



7) Légiférer sur les matières de recouvrement dans les sites d'enfouissements.

★ Établir, par règlement, les quantités minimales et maximales de matériaux de recouvrement journalier à utiliser.

★ Cesser de considérer l'utilisation de matières résiduelles en recouvrement comme étant de la valorisation.

★ Assujettir le recouvrement à des redevances

★ Investir dans la recherche et l'amélioration continue afin de trouver de nouvelles façons de faire pour diminuer la nécessité des recouvrements journaliers.

CONCLUSION

Selon moi, le défi de notre époque actuelle est d'apprendre à conjuguer
ÉCOLOGIE et **ÉCONOMIE**.

Ces deux concepts ont trop longtemps été considérés comme des **réalités distantes** et **irréconciliables**. Pourtant, force est de constater que nous ne pouvons évoluer dans un environnement vicié tout comme nous ne pouvons avancer dans une économie étouffée. Ainsi, il apparaît de plus en plus clair aujourd'hui qu'**écologie** et **économie** ont tout à gagner à se **rapprocher** et à **développer** de nouvelles **dynamiques cohérentes** pour favoriser leur pérennité respectives.

Pour se faire, une **vision GLOBALE** et **COHÉRENTE** sur le **long terme** est nécessaire.

À titre d'exemple de visions opposées, voici un extrait tiré du site du
[Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets](#)

«La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et Stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) **visent le bannissement des matières organiques de l'enfouissement**, et donc une diminution drastique des biogaz émis.

À l'inverse, avec le [Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur](#) et le [PSPGNR](#), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) vise et **investit dans la valorisation des biogaz issus notamment des LET**.

En 2020, quatre projets de valorisation des biogaz issus de LET ont été **financés par le MERN**.»

CONCLUSION

Ces deux extraits démontrent qu'en ce moment, deux ministères vont dans des **directions opposées**.

Ce qui contribue à une **vision fractionnée** des enjeux.

Ce qui, au final, **dépeint une vision incohérente** en matière de lutte aux changements climatiques.

Je crois qu'il est important aujourd'hui de faire les choses différemment et de **réunir à une même table** les ministères suivants afin de développer pour le Québec d'aujourd'hui et de demain **une vision GLOBALE de gestion** de nos déchets.

- l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
- l'Énergie et des Ressources naturelles
- Économie et Innovation
- Travail, Emploi et Solidarité sociale.

Arrimés à une vision d'ensemble des objectifs à atteindre, je suis convaincue que ces quatre ministères-clés pourraient contribuer immensément à l'effort collectif d'une meilleure gestion des déchets issus de notre mode de vie moderne.

Je crois que nous possédons actuellement **d'excellents procédés techniques** qui nous permettront, si nous y mettons la **volonté**, le **poids politique, financier** et **législatif** nécessaires, de transformer la **majorité de nos déchets** en **ressources non dommageables** et de nouvelles **ressources sans impacts nocifs** pour les sols, l'eau et l'air.

Nous avons la **capacité** de le faire. Nous avons le **devoir** de le faire.

Je vous remercie de l'attention apportée à cette présentation.

Je vous souhaite, membres du comité, une agréable continuité de mandat.